

étaient advenus plusieurs cas pitéables et douloureux... provenant des grandes pilleries et roberies (12). »

A la demande de Pierre, duc de Bourbon, prince des Dombes et comte de Beaujolais, Charles VIII chercha le moyen de mettre fin à ces brigandages. En conséquence, vers 1491, il nomma un prévôt de maréchaux qui eut toute autorité pour réprimer les désordres qui se commettaient dans nos provinces. « Ces grands rançonnements, est-il dit dans l'ordonnance, exactions et pilleries se font chaque jour par les gens de guerre et autres vagabonds, pillards et sans adveu, qui souventes fois passent et repassent, pillent, ravissent de force les biens des sujets, les battent, rançonnent, font grands et innombrables maux, qui demeurent impunis (13). »

Il y eut donc encore de nombreuses alertes dans la baronnie de Chazay, et il fallut les valeureuses chevauchées de maréchal de guerre, Christophe de Thélis, pour faire respecter les domaines de l'abbé d'Ainay dans notre vallée. Le sire de Châtillon, les hommes d'armes du Chapitre et de l'abbaye de Savigny y contribuèrent activement pour leur part. De telle sorte qu'un an et demi plus tard, quand Charles VIII repassa par nos contrées, ces bandes de pillards avaient disparu. Ce fut à ce dernier voyage, 30 octobre 1490, que le roi visita le château de Bagnols. Roffec de Balzac, qui

---

(12) La Mure. *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 336, note.

(13) La Mure. *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 430, note.

Tailles. Impôt levé sur les roturiers en proportion de leurs biens et de leurs revenus, c'était un impôt personnel et territorial. Le mot de taille, croit-on, vient de ce que les collecteurs se servaient d'une taille de bois pour marquer les sommes perçues. Chéruel.

Roberie : vol et larcin, vient de l'ancien mot *rober*, voler.